

MAXULA PLACEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.351.478, un actif net de D : 14.314.956 et un bénéfice de la période de D : 199.138.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs

assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 23 janvier 2026

Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>9 570 345</u>	<u>7 826 775</u>
Obligations et valeurs assimilées		8 859 344	7 117 876
Tires des Organismes de Placement			
Collectif		711 001	708 899
Placements monétaires et disponibilités		<u>4 778 450</u>	<u>6 512 588</u>
Placements monétaires	5	4 778 450	6 512 588
Disponibilités		-	-
Créances d'exploitation	6	<u>2 684</u>	<u>336</u>
		<u>14 351 478</u>	<u>14 339 699</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	34 567	32 605
Autres créditeurs divers	8	1 955	40 409
		<u>36 523</u>	<u>73 014</u>
ACTIF NET			
Capital	9	13 592 654	13 447 483
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		110	43
Sommes distribuables de la période		722 191	819 158
		<u>14 314 956</u>	<u>14 266 685</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>14 351 478</u>	<u>14 339 699</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	10	141 969	547 620	112 038	450 051
Revenus des obligations et valeurs assimilées		141 969	511 329	112 038	443 388
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	36 291	-	6 663
Revenus des placements monétaires	11	53 044	259 540	13 747	38 475
Revenus des prises en pensions	12	28 912	149 000	111 496	515 740
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		223 925	956 160	237 281	1 004 266
Charges de gestion des placements	13	(34 567)	(141 328)	(32 605)	(132 361)
REVENU NET DES PLACEMENTS		189 358	814 832	204 676	871 905
Autres charges	14	(4 400)	(18 048)	(4 170)	(17 109)
Contribution Sociale de Solidarité		(125)	(500)	(400)	(800)
RESULTAT D'EXPLOITATION		184 833	796 284	200 106	853 996
Régularisation du résultat d'exploitation		(81 207)	(74 093)	(13 166)	(34 838)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		103 626	722 191	186 940	819 158
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		81 207	74 093	13 166	34 838
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 798	16 348	14 023	(26 901)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 508	1 682	-	55 850
RESULTAT DE LA PERIODE		199 138	814 314	214 129	882 945

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET				
RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	199 138	814 314	214 129	882 945
Résultat d'exploitation	184 833	796 284	200 106	853 996
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 798	16 348	14 023	(26 901)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 508	1 682	-	55 850
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(917 956)	-	(693 965)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 775 632)	151 913	(209 070)	1 907 089
Souscriptions				
- Capital	7 432 061	46 724 606	10 110 257	42 127 530
- Régularisation des sommes non distribuables	6 549	3 906	17 198	23 100
- Régularisation des sommes distribuables	356 121	2 357 160	575 639	2 295 466
Rachats				
- Capital	(9 124 988)	(46 596 859)	(10 305 718)	(40 211 990)
- Régularisation des sommes non distribuables	(8 032)	(4 511)	(17 641)	(25 250)
- Régularisation des sommes distribuables	(437 341)	(2 332 388)	(588 805)	(2 301 766)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 576 494)	48 271	5 059	2 096 069
ACTIF NET				
En début de période	15 891 450	14 266 685	14 261 626	12 170 616
En fin de période	14 314 956	14 314 956	14 266 685	14 266 685
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	149 757	131 899	133 820	113 073
En fin de période	133 152	133 152	131 899	131 899
VALEUR LIQUIDATIVE	107.508	107.508	108.164	108.164
TAUX DE RENDEMENT	1.31%	5.14%	1.49%	5.96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-*Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-*Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-*Evaluation des titres OPCVM*

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-*Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025, à D : 9.570.345 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			8 465 852	8 859 344	61.89%
Obligations des sociétés			4 047 502	4 220 257	29.48%
TNQK7QIECB533	AMEN B SUB 2025-2 CA	2 500	250 000	251 938	1.76%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	3 000	180 000	192 883	1.35%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	3 000	300 000	307 932	2.15%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025_2	2 000	200 000	200 401	1.40%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEASING 2022-1	1 500	60 000	61 328	0.43%
TN0001300623	BTE 2011	500	17 500	18 282	0.13%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	1 500	90 000	94 162	0.66%
TNR4CLXNS261	ELWIFACK BANK 2022-2	3 000	180 000	192 968	1.35%
TN0002102150	TLF 2021-1	500	10 000	10 555	0.07%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	2 000	80 000	81 262	0.57%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	6 000	360 000	380 728	2.66%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	2 000	160 000	173 433	1.21%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	5 000	400 000	421 281	2.94%
TNMTWPZD31L4	TLF SUBORDONNE 2025	3 500	350 000	353 903	2.47%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1	12 000	1 200 000	1 266 532	8.85%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1 CC	1 500	150 000	151 607	1.06%
TN0003900107	UIB 2011-1	2 000	60 000	61 060	0.43%
Emprunt National			1 510 000	1 566 720	10.94%
TN0008000895	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2021 TR2 CB	500	50 000	51 234	0.36%
TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL2022 TR1 CB	500	40 000	42 255	0.30%
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR2 CB	1 500	120 000	124 918	0.87%
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR3 CB	1 000	80 000	81 754	0.57%

TN7PM93UZP50	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR4 CB	1 500	120 000	121 123	0.85%
TN3C6DVEWM76	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2023 TR1 CB	2 000	200 000	213 109	1.49%
TNUWXR58DVH5	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR1 CB	2 500	250 000	267 184	1.87%
TNX0K9990B08	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR2 CB	2 000	200 000	209 924	1.47%
TNFC8O7A98F4	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR3 CB	1 500	150 000	153 544	1.07%
TN9092FJVKK8	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR4 CB	3 000	300 000	301 675	2.11%
Bons du trésor assimilables			2 908 350	3 072 367	21.46%
TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	1 300	1 259 250	1 311 191	9.16%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	1 000	970 700	1 032 986	7.22%
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026	700	678 400	728 190	5.09%
Titres des Organismes de Placement Collectif			683 340	711 001	4.97%
TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	3 418	370 095	379 220	2.65%
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	3 081	313 245	331 781	2.32%
Total			9 149 192	9 570 345	66.86%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					66.69%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 4.778.450 et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Dépôt à vue	1 831 172	1 875 082	13.10%
	Banque Nationale Agricole	1 831 172	1 875 082	13.10%
	Certificat de dépôt	989 136	990 223	6.92%
TNQSVRHD0Q02	BTL au 24/02/2026 (60 jours) au taux de 8,26%	989 136	990 223	6.92%
	Créances sur opérations de pensions livrées	1 400 000	1 402 713	9.80%
	Pension livrée BT au 23/02/2026 (62 jours) au taux de 7,75%	1 400 000	1 402 713	9.80%
	Comptes à termes	500 000	510 433	3.57%
	Compte à terme au 09/01/2026 (4 mois au taux de 8,5%)	500 000	510 433	3.57%
	Total général	4 720 308	4 778 450	33.38%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs			33.30%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 2.684, contre D : 336 au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	2 580	-
Autres	104	336
Total	2 684	336

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 34.567, contre D : 32.605 au 31 décembre 2024 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Maxula Bourse	23 096	21 785
Banque Nationale Agricole (dépôt)	6 883	6 492
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 588	4 328
Total	34 567	32 605

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 1.955, contre D : 40.409 au 31 décembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	38 609
Redevance du CMF	1 272	1 224
TCL	183	176
Contribution Sociale de Solidarité	500	400
Total	1 955	40 409

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2024

Montant	13 447 483
Nombre de titres	131 899
Nombre d'actionnaires	785

Souscriptions réalisées

Montant	46 724 606
Nombre de titres émis	458 296
Nombre d'actionnaires nouveaux	245

Rachats effectués

Montant	(46 596 859)
Nombre de titres rachetés	(457 043)
Nombre d'actionnaires sortants	(375)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	16 348
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	1 682
Régularisation des sommes non distribuables	(606)

Capital au 31-12-2025

Montant	13 592 654
Nombre de titres	133 152
Nombre d'actionnaires	655

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2025 à D : 141.969, contre D : 112.038 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	73 514	236 241	38 120	189 752
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- intérêts (BTA et Emprunt National)	68 456	275 088	73 918	253 636
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs				
<i>Revenus des titres OPCVM</i>				
- Dividendes	-	36 291	-	6 663
TOTAL	141 969	547 620	112 038	450 051

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2025 à D : 53.044, contre D : 13.747 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts des dépôts à vue	6 496	26 510	6 501	22 588
Intérêts des certificats de dépôt	37 978	213 730	7 246	15 887
Intérêts des comptes à terme	8 570	19 300	-	-
TOTAL	53 044	259 540	13 747	38 475

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>
Intérêts des pensions livrées	28 912	149 000	111 496	515 740
TOTAL	28 912	149 000	111 496	515 740

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2025 à D : 34.567, contre D : 32.605 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2024, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>
Commission de gestion	23 096	94 429	21 785	88 437
Commission de dépôt	6 883	28 140	6 492	26 354
Commission de distribution	4 588	18 760	4 328	17 570
Total	34 567	141 328	32 605	132 361

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2025 à D : 4.400, contre D : 4.170 à l'issue de la même période close le 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>	<u>du 01/10</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>31/12/2024</u>
Redevance du CMF	3 849	15 738	3 631	14 740
TCL	548	2 301	537	2 361
Autres	2	8	2	8
Total	4 400	18 048	4 170	17 109

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.